

Le mécanisme REDD+ en question

Aurélie Vogel - vogel@gret.org
Alain Karsenty - alain.karsenty@cirad.fr

L'origine de REDD+

2

❑ 10 à 12 % des émissions de GES aujourd'hui dus à la déforestation, notamment dans les forêts tropicales

→ Recherche de mécanisme qui combine lutte contre déforestation, baisse des émissions et conservation de la biodiversité

❑ Refus de l'inclusion des projets de « déforestation évitée » par les négociateurs de la Convention Climat (risque de « fuites »)

→ dès 2003 : proposition d'une compensation financière des pays en matière de réduction de la déforestation:

- Promesses: paiement pour des « performances » mesurées au niveau national, Etats souverains dans la définition des moyens
- Recherche de consensus : RED → REDD → REDD+ = élargissement du champ des activités mais aussi empilement des difficultés

REDD+ au fil des COP

3

- CoP 6 & 7 (2000-01): seules les activités de boisements et reboisements éligibles au MDP
- CoP 11 : Proposition de la « déforestation évitée » (RED)
- COP-13, Bali, 2007: sur proposition de la Comifac, RED devient REDD. Invitation à des actions de démonstration (projets).
- COP-14, Poznań, 2008: REDD devient REDD+
- COP-15, Copenhague, 2009: lancement de Fast-Start finance 2010-2012 (objectif 30 milliards, 6 milliards d'engagements pour REDD+)
- COP-16, Cancun, 2010: approche en 3 phases, établissement du Green Climate Fund (GCF), approche sous-nationale à titre intérimaire
- COP-17, Durban, 2011: mention de la possibilité d'un financement par le marché, mais sans détails. Description des modalités d'information et de rapport sur les sauvegardes.
- COP-18, Doha, 2012: discussions difficiles autour du MRV
- COP-19, Varsovie, 2013: lignes directrices pour l'élaboration des niveaux de référence, lesquels seront soumis à analyse technique. Désaccord persistant sur le financement (marché).



Scénarios de référence et mesures de « performances »

4

❑ Peut-on baser un régime climatique international sur un « scénario de référence » prédisant ce qui se passerait « sans action »

- Trop de facteurs influant sur les taux de déforestation sont imprévisibles et souvent hors de contrôle direct des gouvernements
 - Prédiction illusoire
 - Risque de manipulations des scénarios pour prédire le pire et pouvoir prétendre ensuite l'avoir évité (performance artificielle), qui se confirme dans la pratique (exemple Mai Ddombe)
- Problème des variantes dans la définition de la forêt (ou d'un usage forestier)



Mode de financement et architecture du mécanisme

5

❑ Quel mode de financement du mécanisme?

- « Crédits carbone » générés par les réductions d'émissions REDD+ utilisables pour compenser des émissions excédentaires ailleurs via le marché international du carbone?
- Rémunérations issues d'une ou plusieurs fonds internationaux (fonds vert ?)

→ Toujours pas de décision prises au niveau des négociations internationales

→ Des états s'opposent à la solution du marché (Brésil, Bolivie...), de même que la CE qui refuse les crédits carbone forestiers au sein de son système d'échange de quotas jusqu'en 2020 (au minimum)

→ Les fonds sont peu abondés



L'autonomisation des « projets REDD+ »

6

□ 325 projets portant une étiquette REDD+, dans 45 pays

- Une bonne part a bénéficié de fonds relevant de l'aide publique mais vise le marché carbone volontaire en tant que projets « pilotes »
- Ces projets se développent en dehors de la Convention sur le changement climatique et s'appuient sur des systèmes de normes volontaires proposés par des organisations privées (ex: VCS) et appliquent un modèle économique basé sur la vente directe de crédits carbone sur les marchés avec des méthodologie associées de mesure du carbone
- Ces projets « pilotes » alimentent une dynamique autonome qui s'éloigne du modèle d'un mécanisme REDD+ rémunérant des East pour leurs performances en matière de réduction des émissions et stockage de carbone forestier

→ Les premières analyses de ces projets confirment les problèmes de validité des « scénarios de référence » et posent également la question du retrait (jamais observé) des certifications une fois obtenues

L'efficacité des projets en question? (1/2)

7

❑ Quelle efficacité de ces projets pour réduire localement la déforestation et combattre les causes sous-jacentes de la déforestation?

- Arbitrages politiques dans nombre de pays où se déroulent (ou qui financent) des projets/ processus REDD+ sont en faveur des investissements agricoles et miniers et non forestiers
- Le principe de compensation des coûts d'opportunité n'est pas adapté pour lutter contre la déforestation dans une économie ouverte et globalisée
- Certains projets REDD+ peuvent être efficaces en termes de réduction absolue de la déforestation, mais cela n'est pas suffisant pour fonder un régime international de réduction des émissions. De nombreux problèmes émergent de l'analyse des projets en cours



L'efficacité des projets en question? (2/2)

8

❑ Exemples de problèmes qui émergent de l'analyse des projets en cours:

- Le coût de la « bureaucratie carbone » est élevé → Le partage des bénéfices et le respect des droits des communautés locales sont également questionnés
- Le « consentement préalable et informé » des communautés n'est pas facile à obtenir (et pourtant facile à afficher)
- Les scénarios de référence sont effectivement manipulés par certains projets
- Problème des risques de conflits voire d'accaparement des terres lorsque les droits fonciers ne sont pas clarifiés



Le problème de la “nested approach” (“juridictionnelle”)

9

- ❑ Quel recollement des résultats entre les projets REDD+ et le niveau national, notamment si ces résultats divergent?
- ❑ Le coût de la « bureaucratie carbone » est élevé → réduisent les sommes disponibles pour la mise en œuvre des activités de lutte contre la déforestation et s'avèrent souvent incompressibles
- ❑ Ce point est d'autant plus problématique que les marchés sont en contraction et que les prix des réductions d'émissions subissent une baisse continue



L'option des paiements pour services environnementaux?

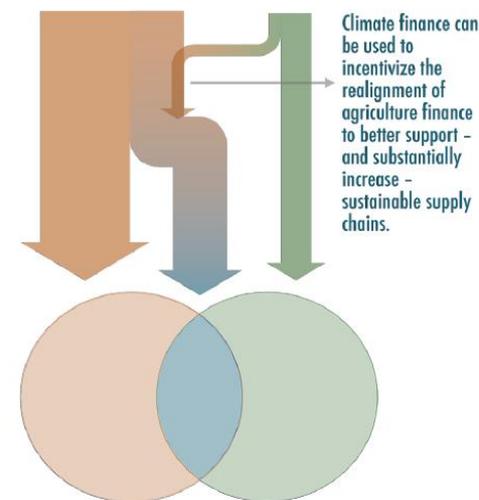
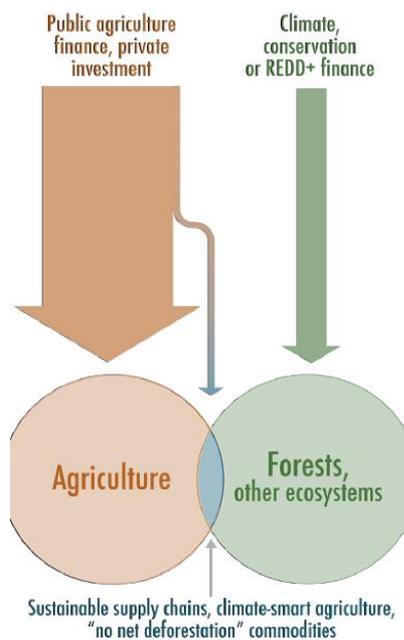
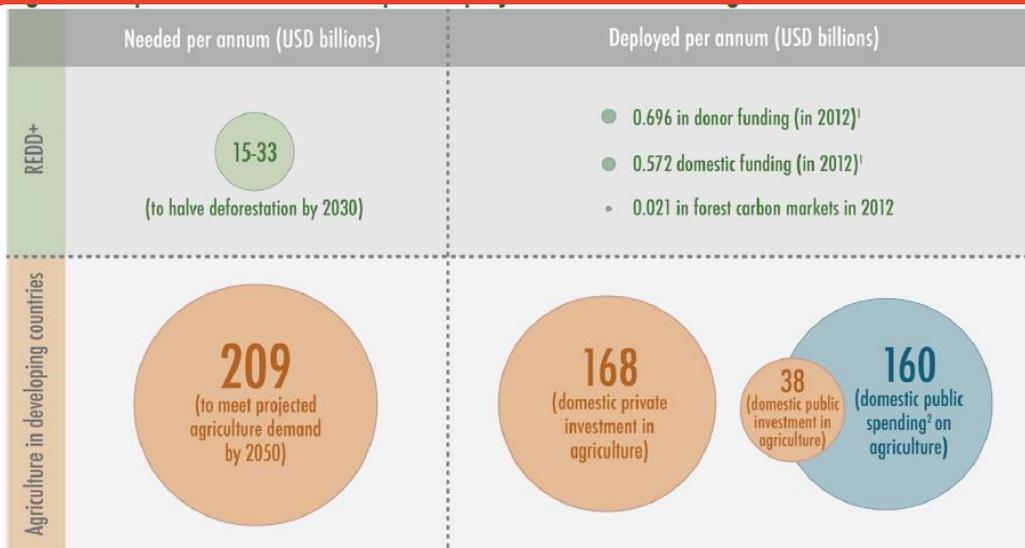
10

- ❑ Le même principe incitatif que REDD+, mais une approche différente de la mesure de la performance : usage de « proxies » (règles d'usage des terres) qui dispense des coûts spécifiques liés aux mesures carbone
- ❑ Un moyen de mise en œuvre d'une politique nationale REDD+ qui combine incitations directes à la conservation et investissement dans de nouvelles pratiques agro-sylvo-pastorales
- ❑ Des coûts de transaction et de monitoring qui peuvent être élevés
- ❑ Un cofinancement possible à travers la fiscalité et le redéploiement de certains investissements agricoles
- ❑ Des difficultés de mise en œuvre dans des contextes d'insécurité foncière et de problèmes d'action collective



“Verdir” les dépenses agricoles

11



Elargir la notion de performance?

12

- ❑ Mesure de la performance = point fort ou point faible de REDD+?
- ❑ Idée de la REDD: mécanisme incitatif qui laisse aux gouvernements le libre choix des moyens
- ❑ Le paiement se fait uniquement sur la base de performances mesurables et vérifiables
- ❑ Mais la performance peut être artificielle car générée par une référence « complaisante » (et invérifiable dans le cas des scénarios)
- ❑ Performances multicritères?
 - ❑ *Ajouter la biodiversité et le social au carbone?*
 - ❑ *Payer pour des réformes et des mesures effectives?*
- ❑ Comment éviter les risques de subjectivité?
- ❑ Comment gérer de telles conditionnalités dans un mécanisme multilatéral?



Changer REDD+ ou l'abandonner?

13

- Passer du principe d'une compensation financière des coûts d'opportunité à un principe de co-investissement pour des transformations intersectorielles conduisant à une économie verte
 - « La solution est-elle de dire: 'Ne touchez pas à vos forêts et vous aurez de l'argent en échange', ou de dire: 'La préservation des forêts est nécessaire, alors comment apporte-t-on des alternatives aux activités qui menacent de les faire disparaître?' Voilà la vraie question" (Etienne Massard Makaga, SG de la Présidence gabonaise, 2013)
- Intérêts communs : sécurité alimentaire, sécurité foncière, système juridique renforcé, économie bas carbone diversifiée moins dépendante de l'extraction des ressources naturelles...
- Financer des politiques cohérentes et crédibles, des mesures effectivement mises en œuvre dans le domaine des intérêts communs: pas contradictoire avec la notion de « results-based aid » qui ne date pas de la REDD+.





note de synthèse

Payer pour l'environnement ?

Le mécanisme REDD+ et les Paiements pour Services Environnementaux permettront-ils de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation ?¹

Auteurs : A. Karsenty (CIRAD), A.Vogel (ORET), S.Angerand (Les Amis de la Terre), C.Castellanet (ORET)

L'origine de REDD+

On estime que 10 à 12 % des émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui dus à la déforestation dans le monde, principalement dans les régions tropicales, (contre 20-25 % dans les années 90, cette baisse relative s'expliquant principalement par la croissance ininterrompue des émissions issues des énergies fossiles). Les négociations internationales sur le changement climatique ont donc très tôt porté sur des mécanismes permettant de réduire la déforestation au niveau mondial, tout en gardant l'objectif de réduire les émissions liées à l'utilisation des énergies fossiles. L'inclusion de la réduction de la déforestation dans les discussions avait l'avantage de combiner deux objectifs majeurs au niveau international : la lutte contre le changement climatique, mais également la conservation de la biodiversité, puisqu'on estime que 50 % de la biodiversité terrestre se trouve dans les forêts tropicales.

Le mécanisme REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts) trouve son origine dans les débats du début des années 2000 autour de l'inclusion ou non des projets forestiers dans le « mécanisme de développement propre » (MDP) créé dans le cadre du Protocole de Kyoto. L'idée initiale du MDP était de permettre aux entreprises des pays industrialisés de dépasser les quotas d'émission de CO₂ qui leur sont attribués en finançant des projets de réduction des émissions dans les pays du Sud². Il s'agit donc d'un mécanisme de

financement lié au « marché du carbone » créé par Kyoto. Le refus de l'inclusion des projets de « déforestation évitée » par les négociateurs de la Convention Climat, du fait notamment des risques de simple déplacement des pressions de la déforestation dans le cadre d'une approche par les projets (« fuites »), a conduit dès 2003 à la formulation d'une proposition de compensation financière des résultats des pays en matière de réduction de la déforestation, qui allait devenir RED puis REDD, et enfin REDD+. Le point essentiel de cette proposition était la rémunération des gouvernements pour les résultats mesurés au niveau national, afin d'éviter de retomber sur l'objection du risque de fuites. La promesse du nouveau mécanisme était que les forêts « vaudront plus sur pied que défrutées » et que les transferts financiers seront strictement liés aux « performances », laissant les États décider souverainement des moyens et des politiques qu'ils entendent mener pour réduire la déforestation.

La gamme des activités éligibles s'est élargie au fur et à mesure que se réunissaient les conférences des Parties. Le second « D » de REDD correspond à la dégradation évitée (source importante d'émissions), à laquelle se sont ajoutés l'augmentation du stock de carbone (essentiellement par les plantations forestières), la gestion forestière (dans les forêts naturelles) et la conservation des forêts (sans précision sur le contenu de cette activité). Cet élargissement du champ des activités (REDD+) découle de la logique de recherche de

¹ Cette note est basée sur les travaux réalisés conjointement par le Cirad et le Cled dans le cadre du projet « Payer pour l'environnement ? REDD+ et paiements pour services écosystémiques : entre marchandisation et développement équitable » financé par le MRCO, ainsi que sur les échanges de l'atelier de réflexion, organisé conjointement avec les Amis de la Terre, les 17 et 18 juin 2010 à Niamey au Mali.

² Les entreprises des pays en développement peuvent également bénéficier de ce mécanisme en mettant leurs propres projets MDP et en vendant sur le marché international les crédits carbone ainsi générés.